



Litige avec ancien syndic

Par **Carolebdy**, le **15/01/2016 à 12:19**

Bonjour. rnrnJe viens vers vous pour être conseillé sur la démarche à suivre. rnLors de mon achat d'un appartement, l'ancien propriétaire ayant voté rnun ravalement, à donner l'argent au syndic de l'époque, sommes censées être sur un compte destiné à ces travaux rnrnTout s'est bien passé c'était parfait. Tout à été indiqué dans l'état daté de l'achat et le syndic a bien réceptionné la somme (6000e)rnrnCependant après 1 ans avec ce syndic. On s'est rendu compte qu'on faisait parti des copropriétés qui se faisaient arnaquer (facture non présente, comptabilité floue, procédure non aboutie malgré les jugements etc...) rnrnSuite à cela on a changé de syndic. rnrnCe nouveau syndic a déjà jugé 1 fois l'ancien syndic. Ce dernier ne nous a rien rendu aucune comptabilité (pas étonnant puisqu'elle n'est pas justifiée) rnrnEt les 6000e qu'à payer mon ancien propriétaire ont disparu. rnrnIls n'ont pas été transmis au nouveau syndic. rnrnLe nouveau syndic voulait attendre la réception des pièces pour leur faire part de cela. rnMais malgré un jugement et une liquidation d'astreinte en cours, ils ne procurent aucun document. J'aimerais savoir quelle procédure je peux engager et de quelle manière avant que l'ancien syndic dépose le bilan vu le grand nombre de plainte (indiqué par son propre avocat à notre avocat défendant notre copropriété) rnrnCordialement rnrnCarole

Par **Lag0**, le **15/01/2016 à 13:00**

Bonjour,rn[citation]Ce nouveau syndic a déjà jugé 1 fois l'ancien syndic.[/citation]rnQue voulez-vous dire ?